AGRICULTEURS, VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACCOMPAGNÉS POUR SURMONTER LA CRISE ?



Vous soutenir et vous protéger face à la crise



AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS

Dans le cadre du Plan de soutien Solidarités Côte-d'Or en vigueur jusqu'au 30 juin 2022, le Département poursuit son engagement aux côtés des agriculteurs pour les aider à surmonter leurs difficultés.

Dispositif "Faire face, ENSEMBLE"

Le dispositif multi-partenarial "Faire face, ENSEMBLE" accompagne, depuis 2017, les agriculteurs en situation de fragilité. **Vous pouvez y prétendre en cas de difficultés conjoncturelles, structurelles, financières ou même personnelles.**

Comment y accéder ? Il suffit de réaliser un auto-diagnostic qui permettra au comité technique de cerner votre situation et de comprendre vos attentes.

Promotion des produits locaux

Face aux conséquences de la crise pandémique, qui a bouleversé les habitudes d'achats des consommateurs, le Département poursuit et renforce ses actions mises en place pour promouvoir les produits locaux :

- La plateforme "J'veux du local !", administrée par la Chambre d'Agriculture et financée par le Département. Depuis fin mars 2020, elle répertorie les producteurs côte-d'oriens pratiquant la vente directe (jveuxdulocal21.fr).
- Le développement de la marque "Savoir-faire 100 % Côte-d'Or le Département". Lancée fin 2019, elle apporte au consommateur la garantie d'un savoir-faire et d'une production de qualité, issus du territoire de la Côte-d'Or. Plus d'infos : cotedor.fr
- La plateforme Agrilocal (agrilocal21.fr), visant à favoriser le circuit court en restauration collective, met en relation 161 fournisseurs locaux et 86 acheteurs.

Maintien des aides directes pour faire face à la sécheresse et à la tuberculose bovine

Un accompagnement est proposé aux agriculteurs et aux collectivités souhaitant mettre en place des systèmes de récupération, de stockage et/ou de valorisation de l'eau de pluie, notamment pour l'abreuvement des animaux.

Le Département déploie une nouvelle aide aux exploitants agricoles pour la mise en place de mesures de biosécurité dans les élevages situés en zone à risque «tuberculose bovine».



Où se renseigner?

- Service Agriculture et Aménagement Rural du Département de la Côte-d'Or: 03 80 63 65 69
- Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or : 03 80 68 66 00
- Pour le dispositif « Faire face, ENSEMBLE » : 06 08 72 15 30
- Groupement de défense sanitaire : 03 80 68 67 30